

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 8<sup>ème</sup> RALLYE VHC du FENOUILLEDES

### 13, 14 et 15 novembre 2020

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.*

#### Compétition à Participation Etrangère Autorisée

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements** : lundi 17 août 2020.....

**Clôture des engagements** : lundi 2 novembre 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).....

**Parution du road-book** : samedi 7 novembre 2020 à 09h00 ASAC 66 - Rte de Montalba 66130 ILLE s/T.....

**Dates et heures des reconnaissances** : samedi 7/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Dimanche 8/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Jeudi 12/11 de **09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00** toutes les ES sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vendredi 13/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

**Vérifications des documents le** : vendredi 13/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA Camp Llarg ILLE sur TÊT et le samedi 14/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE 66130 ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

**Vérifications des voitures le** : vendredi 13/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 14/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

**Heure de mise en place du parc de départ le** : 14 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt

**Publication des équipages admis au départ le** : 14/11/2020 à 11h30 Lieu : La CATALANE .....

**Publication des heures et ordres de départ le** : 14/11/2020 à 11h30 Lieu : La CATALANE .....

**Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le** 14/11 à 09h00 hall d'accueil du PC à la « CATALANE »

**Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le** :14/11/2020 à 09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le** : samedi 14/11 à 10h15 « la CATALANE »

**Départ de la 1<sup>ère</sup> Etape** : samedi 14 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape** : samedi 14 novembre à partir de 21h13 place du Foirail ILLE sur TÊT .....

**Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> Etape le** : samedi 14/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course

Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement

**Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape** : dimanche 15/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt

**Arrivée finale** dimanche 15 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT .....

**Vérification finale le** : 15/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt

Prix de la main d'œuvre 60€/h

**Publication des résultats du rallye le :** 15/11/2020 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au panneau officiel à La CATALANE

**Remise des prix le :** dimanche 15 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 13, 14 et 15 novembre 2020 en qualité d'organisateur administratif le 8<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLEDES VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE-MEDITERRANEE le 20 juillet 2020 sous le numéro R 11/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 388 en date du 3 août 2020

### Comité d'Organisation

Présidents : Dominique CHINAL, Alain DESSENS.....

Membres : Mmes, MM les membres de TEAM CARS et de l'ASAC 66.....

Secrétariat du Rallye, Adresse : RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT jusqu'au 15/11 .....

Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : [teamcars@gmail.com](mailto:teamcars@gmail.com) - [contact.asac66@gmail.com](mailto:contact.asac66@gmail.com) - [www.asac66.fr](http://www.asac66.fr)

Permanence du Rallye : du début des vérifications administratives à l'ouverture du Parc d'Arrivée Final. ...

La CATALANE ILLE sur TÊT 66130 ILLE sur TÊT 07 82 23 14 42 aux heures de l'épreuve.....

### Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS** chez RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT

Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : [teamcars@gmail.com](mailto:teamcars@gmail.com)

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

**Voir règlement rallye de support (38<sup>ème</sup> Rallye du Fenouillèdes), sauf :**

Directeur de Course : Guillaume FAYET .....licence n° 162390/0904.....

Commissaire Technique responsable : Christian MANGEMATIN .....licence n° 6507/0801

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Robert CLOS .....licence n° 6055/0804

Jean BOUYCHOU .....licence n° 19458/0816



Jean BOUYCHOU



Robert CLOS

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du FENOUILLEDES compte pour

- la Coupe de France 2021 des Rallyes VHC coef.2
- le Championnat 2020 de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE

Le 8<sup>ème</sup> RALLYE du FENOUILLEDES VHC est inscrit en **Participation Etrangère Autorisée** .....

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à des points aux classements de la Coupe de France des Rallyes VHC.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 8<sup>ème</sup> rallye du FENOUILLEDES VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 novembre 2020.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (modernes, VHC, VHRS et LPRS confondues).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité optionnelle des organisateurs : 490 € + 30€ pour le système de géolocalisation
- Pour les équipages complets (pilote et copilote) ASAC 66 : 450€ + 30€ pour le système de géolocalisation
- sans la publicité optionnelle des organisateurs : 980 € (x 2) + 30€ pour le système de géolocalisation

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, les chèques sont à libeller au nom de TEAM CARS. **Joindre OBLIGATOIREMENT les photocopies des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique.**

➤ Pour les concurrents étrangers ceux-ci doivent effectuer un virement à l'ordre de **TEAM CARS**  
A la Banque Populaire du Sud IBAN : FR76 1660 7000 0300 3215 6293 866  
BIC : CCBPFRPPPPG Code Banque : 16607 Code Guichet : 00003  
N° Compte : 00321562938 Clé RIB : 66 Domiciliation : BPS ILLE-SUR-TET

- Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition. Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable.

### 3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

**La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :**

**Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.**

**Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :**

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

- pour la première liste : groupe 4/5, groupe 2, groupe 3, groupe 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
- pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet : Parking de la Gare à ILLE sur TÊT.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications, un adhésif « assistance » gratuit permettant l'accès au Parc d'Assistance. Ne seront autorisés à entrer dans ce Parc que les véhicules dont l'adhésif sera collé sur le pare-brise.

**=> L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 le samedi 14 novembre.**

**L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book.**

**Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.**

**La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30km/h.**

**Les déplacements à bord de véhicules motorisés à 2, 3 roues ou de type quad sont interdits.**

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

\*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

\*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

\*Il précisé que le piquetage est interdit

A l'issue du rallye, les concurrents devront laisser un emplacement d'assistance propre, sans aucun débris. Ils sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.4P. Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et [www.asac66.fr](http://www.asac66.fr) Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur

agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 8<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLEDES VHC représente un parcours de 375.96 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 155.93 km.

ES 1/4 : 12.640 km, ES 2/5 : 19.538 km, ES 3/6 : 8.500 km

ES 7/10 : 8.500 km, ES 8/11 : 11.865 km, ES 9/12 : 16,920 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## ARTICLE 10P. PRIX

### Conforme aux règles spécifiques VHC

Des Coupes et/ou trophées récompenseront les équipages présents à la remise des prix.

Le vainqueur VHC du 8<sup>ème</sup> Rallye du FENOUILLEDES remportera, sous réserve de sa présence à la remise des prix, un engagement VHC pour le 9<sup>ème</sup> RALLYE du FENOUILLEDES 2021, non monnayable, non échangeable, non transmissible et valable uniquement pour cette épreuve. ....

### REMERCIEMENTS

L'ASAC 66 et TEAM CARS remercient sincèrement la municipalité de ILLE sur TÊT et la Communauté de Communes ROUSSILLON-CONFLENT pour leur aide matérielle, le CONSEIL DEPARTEMENTAL 66, la Région OCCTANIE PYRENEES-MEDITERRANEE , pour leur aide financière ainsi que **tous nos partenaires privés** présents dans le programme de l'épreuve ; et les Municipalités de ANSIGNAN, BELESTA, CAIXAS, CAMPOUSSY, CARAMANY, CASEFABRE, CASSAGNES, CASTELNOU, CATTIAR, LE VIVIER, MONTALBA, PEZILLA de CONFLENT, PRATS de SOURNIA, SAINT MICHEL de LLOTES, TARERACH, TREVILLACH, VINÇA pour leur bienveillance